

Informations

Pour renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter directement les structures :

Micro-crèche de Fretigney-et-Velloreille

☎ 03.84.92.19.77

📧 microcreche.fretigney@orange.fr

Micro-crèche de Gy

☎ 03.84.65.30.66

📧 microcreche.gy@orange.fr

Vous pouvez aussi contacter la coordinatrice enfance-jeunesse de la Communauté de communes des Monts de Gy :

Manon JAYET

3 Rue des Saules
ZA les Monts de Gy
70700 GY

☎ 03.84.32.76.65

📧 ccmgy.enfance@orange.fr

Ou la Directrice de Familles rurales :

Bénédicte CHOFARDET

47 Rue Gérôme
70000 VESOUL

☎ 03.84.97.18.21

📧 benedicte.chofardet@famillesrurales.org

Les partenaires

- La Communauté de Communes des Monts de Gy
- Les communes de Gy et Fretigney-et-Velloreille
- La Préfecture de Haute-Saône
- Le Conseil Départemental de Haute-Saône
- La Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône
- La MSA

Également à votre disposition :

Le Relais Parents

Assistants Maternels

3 Rue des Saules
ZA les Monts de Gy
70700 GY

☎ 03.84.32.76.69

📧 ccmgy.rpam@orange.fr



Micro-crèches

7 Rue du gymnase
70130 FRETIGNEY-
ET-VELLOREILLE

6 Rue des magnolias
70700 GY



Vous souhaitez en savoir davantage sur notre association ?
Consultez notre site internet :
www.famillesrurales.org/commune



Accueil

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
De 7h00 à 18h30

L'accueil régulier peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

- Temps partiel : inscription identique chaque semaine (heures et demi-journées fixes)
- L'accueil occasionnel : inscription ponctuelle **dans la limite des places disponibles**

Tarifs :

De 0,20 € à 2,46 €/heure

Tarifs variables en fonction des ressources et de la composition des familles



Une Micro-crèche Qu'est-ce que c'est ?

La micro-crèche est un établissement d'accueil d'une capacité de 10 enfants âgés de 0 à 4 ans. Ils sont accueillis par des professionnels de la petite enfance, de façon régulière ou occasionnelle.



Du personnel qualifié



Un projet adapté

Un Référent Technique :

(Educatrice Jeunes Enfants ou Puéricultrice) Sa fonction : garant du projet pédagogique et du règlement intérieur de la structure, il accueille les parents et les enfants et gère les inscriptions.

Du personnel éducatif :

(Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance ou assistant maternel) Accueil et prise en charge des enfants, et préparation des repas.

Le personnel dispose des diplômes et de l'expérience nécessaire pour accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

Un projet adapté aux tout petits dans un espace sécurisé.

Être disponible et accueillant, à l'écoute des parents et des enfants.

Proposer et non imposer des activités variées et adaptées à chacun.
Accompagner les enfants et les parents dans la séparation en favorisant les transitions entre la maison et la crèche (doudou, transmissions orales et écrites...)

Respecter les rythmes de chacun.

Favoriser l'autonomie dans tous les moments de la vie quotidienne (repas, hygiène...)

Echanger avec l'extérieur : accueil de stagiaires, sorties pédagogiques...